

Maine de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 29 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAYLE, Mme HOLGADO, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. CASTETS à Mme MERCHADOU, Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme BAUDERE à Mme HIMPENS, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. CARDOSO, Mme ZANA

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 21
Conseillers votants : 0

Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

9 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAYE

Le Conseil Municipal délibère à

Sujet qui ne donne pas lieu à un vote

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes de Blaye (CCB) a transmis avant le 30 Septembre son rapport d'activité de l'année 2021.

Sur la base de l'article cité précédemment, ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal de chaque commune membre.

Ce rapport retrace l'activité de la CCB et de ses satellites. Il est également accompagné du compte administratif 2021.

Fait et prend acte en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 07/07/22
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20220705-68479-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

